

Déclaration de la CGT

lors de la rencontre du 28 février 2014 sur le « Pacte de responsabilité »

Nous tenons tout d'abord à réaffirmer notre désaccord sur la façon dont le « pacte de responsabilité » a été mis sur la table sans aucune concertation ni avis des organisations syndicales de salariés.

En clair, le président de la République annonce à la télévision qu'il donne un chèque supplémentaire de 30 milliards d'euros aux employeurs et il nous demande aujourd'hui de négocier d'éventuelles contreparties.

La CGT n'a pas vocation à gérer le service après-vente du gouvernement, ou de qui que ce soit d'ailleurs, et nous avons bien l'intention, pour notre part, de nous exprimer sur le bien-fondé de la démarche, c'est-à-dire du « pacte » lui-même. Parce que nous avons un avis sur la question ! Et justement nous ne sommes pas du tout d'accord avec la philosophie de ce projet. Nous ne sommes pas d'accord avec ce pacte pour au moins trois raisons que nous voulons rappeler ici.

La première, c'est que **la suppression des cotisations familiales payées par les entreprises constitue un nouveau cadeau pour les employeurs**. C'était d'ailleurs une très vieille revendication patronale, et il est regrettable qu'un gouvernement de gauche finisse par y accéder.

Cette mesure est fondée sur une logique de baisse du coût du travail, à laquelle, vous savez que nous sommes fermement opposés. L'expérience montre que la réduction du coût du travail ne profite

pas à l'emploi, mais aux actionnaires. On ne dira jamais assez que la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a baissé au fil des ans et cela n'a pas empêché le chômage de s'envoler.

A l'inverse, celle du capital a considérablement augmenté au détriment de l'investissement, des salaires et de l'emploi. Un salarié devait travailler 10 jour par an en moyenne pour payer les dividendes des actionnaires en 1981, mais 45 jours en 2012, soit 4,5 fois plus et c'est bien là le problème.

La même logique produira donc les mêmes effets et le pacte de responsabilité risque tout simplement d'accélérer ce mouvement en faveur de la financiarisation et au détriment de l'économie réelle.

La seconde raison de notre opposition concerne **le principe même du transfert des cotisations sociales patronales sur la fiscalité**, qui remet clairement en cause les fondements du financement de notre système de protection sociale tel qu'il a été imaginé et conçu par le Conseil national de la Résistance.

La fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale conduira à la fiscalisation des dépenses et surtout à un rabougrissement des moyens de notre système de protection sociale, dont chacun a pourtant vanté les vertus au plus fort de la crise de 2008 en constatant qu'il avait joué un rôle salutaire d'amortisseur social de la pauvreté.

En s'attaquant de la sorte à la Sécurité sociale, on sape l'un des fondements

essentiels de notre modèle social, et nous voulons le dire avec force.

La troisième raison de notre mécontentement, c'est **la réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 pour financer les cadeaux aux entreprises**. Tous seront mis à contribution : les fonctionnaires, les services publics, la sécurité sociale, les collectivités territoriales... C'est la mise en œuvre d'une politique d'austérité qui affaiblit la demande et donc l'emploi, précisément l'inverse de ce qui est annoncé. C'est la mise en œuvre d'une politique qui fait des ravages et la preuve de son inefficacité en Grèce et dans les autres pays du Sud de l'Europe.

Le gouvernement nous demande maintenant de négocier des contreparties. Mais le terme est impropre. On ne peut pas parler de contrepartie, car nous ne sommes pas du tout dans une logique de donnant-donnant. On est donc dans l'enfumage !

D'ailleurs, nous observons que Pierre Gattaz ne veut pas entendre parler de contrepartie. Il veut le pacte et l'argent du pacte, mais pour le reste ... Tout juste accepte-t-il l'idée d'une obligation de moyen au service de l'emploi, mais surtout pas de résultat !

Il refuse même de s'engager sur le million d'emplois pourtant ostensiblement affiché sur le pin's à sa boutonnière ! Un million d'emplois en cinq ans ... l'économie produit pourtant 200 000 emplois naturellement chaque année.

De quelle obligation de moyens parle-t-on ? Le Medef est-il prêt, par exemple, à interdire aux patrons qui touchent des aides publiques de verser des dividendes à leurs actionnaires pour investir plutôt dans l'emploi ?

Dès lors qu'il s'agit d'argent public, le contribuable et les citoyens sont en droit d'exiger de la transparence et des résultats !

C'est le fil rouge qui va guider le comportement de la CGT jusqu'à la tenue de la conférence sociale prévue à la fin du printemps. Parce qu'il n'est pas question que nous jouions le rôle de la chaise vide. Nous avons à cœur d'être présents partout où l'on discute de l'intérêt des salariés pour faire connaître nos propositions et revendications. Nous les résumerons en six points.

Le premier concerne les aides publiques. Nous demandons une évaluation de l'ensemble des aides fiscales et sociales dont bénéficient les entreprises.

Pierre Gattaz lui-même admettait, l'été dernier, que cette évaluation n'était pas farfelue et qu'un certain nombre d'aides n'étaient pas forcément justifiées.

Faisons donc l'inventaire, pas seulement des aides prévues dans le pacte de responsabilité, mais de l'ensemble des 4500 dispositifs d'aides fiscales et sociales, recensés par le ministère des finances, pour un montant total de plus de 200 milliards d'euros (<https://www.guichet-entreprises.fr/article/repertoire-des-aides-publiques-aux-entreprises-0/>).

Quel contrôle public et social ? Quelle conditionnalité d'attribution ? Quelles sanctions en cas de non-respect des conditions d'attribution ?

Nous proposons notamment d'élargir les prérogatives des institutions représentatives du personnel, en octroyant par exemple un droit de veto aux élus du comité d'entreprise.

Les salariés et leurs représentants doivent être informés sur le montant des aides publiques et leur utilisation.

La CGT a soutenu la création, par décret du 31 décembre 2013, de la Base unique de données (BUD, en réalité appelée Base de données économiques et sociales)

La BUD doit être effective pour les entreprises de plus de 50 salariés au 31 décembre 2016 ! La CGT propose qu'elle le soit dès le 31 décembre 2014. Nous proposons aussi d'intégrer les marchés publics et les PPP dont bénéficie l'entreprise dans la BUD.

Le second concerne la question de l'emploi. Nous l'avons dit, non ne pouvons pas nous contenter d'une obligation de moyen. L'argent public ne doit pas servir à renflouer les poches des actionnaires, mais profiter à l'investissement et à l'emploi. Où, quand, comment allons-nous pouvoir vérifier le solde net de création d'emplois ? Nous pensons que cette vérification sera d'autant plus efficace qu'elle s'effectuera au plus près de l'entreprise.

La question de la qualité de l'emploi est posée. Nous devons prendre en compte les questions de la précarité, de l'emploi des jeunes, des seniors et de l'égalité professionnelle, notamment salariales entre les femmes et les hommes. Les entreprises n'ayant pas conclu d'accord sur ces sujets avant le 31 décembre 2014 pourrait se voir suspendre les aides publiques par décision du CE.

L'état employeur est également concerné.

Examiner l'emploi public à l'aune du gain social qu'il représente et non comme une source potentielle d'économies. En 10 ans, l'État a supprimé 150 000 emplois ; c'est autant de salariés en moins pour exercer des missions d'accueil, de conseil et de contrôle au service des citoyens comme des entreprises. La CGT considère que la définition du volume d'emplois publics doit correspondre à l'identification des besoins sociaux et de la réponse à y apporter. Ainsi, nous considérons que 100 000 agents

supplémentaires seraient nécessaires pour remplir correctement les missions de santé publique.

Nous rappelons que les services publics et la fonction publique sont des investissements et le premier poste du PIB du pays. L'investissement des collectivités locales et territoriales représente 70 % des investissements publics. Affaiblir leur financement et leurs moyens, c'est affaiblir le premier secteur économique du pays.

Le troisième est inséparable du précédent et concerne la politique industrielle. Car l'on sait que l'emploi n'a pas de perspective dans ce pays sans le développement de la politique industrielle.

Nos propositions sont connues à ce sujet, elles portent notamment sur les questions du financement et des droits d'intervention des salariés pour peser sur les choix stratégiques des entreprises. Bien entendu, sans occulter l'enjeu que constitue la politique de la recherche et les questions liées à la formation et la qualification.

L'accès au financement, au crédit est un problème majeur rencontré par les ETI, PME/PMI. La CGT à l'origine de la Banque publique d'investissement (BPI), propose de créer un livret d'épargne développement emploi et industrie dont l'objectif est de réorienter une partie des fonds d'assurances vie (1 600 milliards disponibles) vers l'investissement. L'affectation des investissements doit être conditionné aux projets de recherche, de développement, d'emploi et de politique salariale.

Au-delà, nous proposons de travailler sur des projets précis, filière par filière. Ceci sous-entend de travailler sur la recherche, l'innovation, la production territorialisée, la formation et bien entendu l'emploi de qualité.

Le quatrième concerne le financement des politiques publiques. L'annonce des 50 milliards d'euros d'économie par la Président de la République est un non-sens économique :

les économies affecteraient en premier lieu l'emploi public ; au nom de la bataille pour l'emploi, on s'apprête donc à en supprimer ... la logique nous échappe ! D'autant que ces économies handicaperaient inévitablement et inmanquablement l'exercice des missions publiques : toute économie supplémentaire se fera au détriment de politiques publiques : santé, emplois, fiscalité... donc autant d'agents en moins au service des malades, des salariés, des entreprises...

Quelques chiffres pour illustrer :

- Ces 3 dernières années, 5 000 emplois ont été supprimés à l'APHP. Entre 15 et 20 000 emplois sont menacés dans le budget de Sécurité Sociale alors même que 100 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires pour remplir correctement les missions de santé publique.
- Aux finances publiques, 10 % des postes ont été supprimés. Dans le même temps, on estime à 25 % (10 milliards) l'augmentation de la fraude fiscale... cherchez l'erreur !

Plutôt que de manier le rabot, ou le bistouri chirurgical, revenons à un peu de bon sens : aux 50 milliards d'économie suggérés, nous opposons les 80 milliards de fraude fiscale (dont 32 milliards de fraude à la TVA intracommunautaire), les 50 milliards d'évasion fiscale, le 1,6 milliards de fraude sur les quotas carbone, sans compter les presque 2 milliards de créances passés en pertes et profits au titre de mécanismes automatiques ou parce que l'on a jugé qu'il était trop coûteux de les recouvrer... Gageons que la pléthore de conseillers fiscaux feront leur miel de tous ces mécanismes !

Développer l'emploi public, c'est d'abord permettre à la nation de s'enrichir... au sens propre du terme !

Les pistes de réflexion concernant une éventuelle évolution de la fiscalité des entreprises nous indignent : il s'agit de choisir entre moins d'impôts ... et moins d'impôts, et bien sûr toujours moins de

contrôles ! Au final, on veut nous faire croire que les entreprises ne sont pas des contributeurs comme les autres et qu'il faut donc les traiter autrement. Poursuivre sur ces pistes équivaldrait à remettre en cause le pacte républicain !

Le cinquième concerne les salaires.

Il n'est pas acceptable à nos yeux que des entreprises vivent des subsides publics sans respecter les conditions du salaire minimum. Hors, les minima salariaux continuent d'être inférieur au Smic dans nombre de branches professionnelles.

Il est donc urgent de remettre les grilles à flot partout où il est nécessaire de les réviser, pour reconnaître à leurs justes valeurs les qualifications et construire de vrais déroulements de carrière.

Il est urgent également d'avancer sur la voie de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes en sanctionnant vraiment les entreprises dans lesquelles les discriminations perdurent.

Les NAO doivent s'engager partout, faire l'objet d'accords majoritaires et déboucher sur des résultats mesurables.

Le sixième point, enfin, concerne le financement de notre système de protection sociale. Je l'ai dit, nous combattons toutes les solutions concourant à la fiscalisation et au rabougrissement des moyens de la sécurité sociale.

Nous pensons que les revenus du travail doivent continuer à financer la sécu.

Nous proposons de moduler les cotisations sociales en fonction de la part de la valeur ajoutée sur la masse salariale et en prenant en compte la politique d'emploi et de salaire menée dans les entreprises.

Nous proposons également de mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.

Non seulement nous porterons l'ensemble de ces propositions et revendications, que nous savons en phase avec les attentes des salariés, mais

nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser leur irruption sur la scène sociale car c'est bien la condition pour qu'ils se fassent entendre.

Les deux prochains rendez-vous sont déjà fixés dans le calendrier. Nous les invitons à se mobiliser le 18 mars, à l'appel de la CGT mais aussi de FO, de la FSU et de Solidaire. Et le 4 avril à l'appel de la CGT, de la CFDT, de la FSU et de l'Unsa pour décliner dans notre pays le plan d'investissement proposé par la Confédération européenne des syndicats.

L'enjeu est d'importance puisque l'objectif est de parvenir à la création de 11 millions d'emplois sur le continent en relançant l'économie par un effort d'investissement de l'ordre de 260 milliards d'euros par an pendant dix ans, c'est-à-dire 2 % du PIB européen ou 2 fois le budget annuel de l'Union européenne. Il est vrai que la logique de ce plan est à l'exact opposé du pacte de responsabilité proposé par notre gouvernement.

Paris, le vendredi 28 février 2014

Les propositions de la CGT

L'approche de la compétitivité des entreprises et de l'économie française par le seul prisme de la réduction des dépenses publiques et de la baisse du coût du travail est dangereuse pour l'économie française et sa cohésion sociale.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), aides publiques dites en faveur de l'emploi, de l'investissement, de la compétitivité qui explosent, politique d'exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires, gel du Smic, gel des salaires dans la fonction publique, précarité massive des emplois, règles de licenciements assouplies :

Il est temps de tirer bilan et enseignements des décisions politiques et des mesures fiscales de ces dernières années :

► QUEL BILAN SOCIAL ?

- Le chômage continue sa progression massive. Les destructions d'emplois dans l'industrie aussi.
- Près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 980 euros par mois. Un record depuis 1997!

► QUEL BILAN ÉCONOMIQUE ?

- A 0,3%, la croissance flirte dangereusement avec le zéro pointé ;
- Le déficit commercial de la France se poursuit pour la 11^e année, atteignant 61 milliards d'euros ;
- L'année 2013 a été une année record... avec plus de 63 000 faillites d'entreprises !

Le « Pacte » dit « de responsabilité » est un nouveau cadeau d'au moins 30 milliards d'euros aux grands groupes et à leurs actionnaires, en même temps qu'un **nouveau coup porté** contre le financement solidaire de la protection et de la Sécurité sociales,

fiscalisant le financement des allocations familiales.

Pour sortir de la crise, dynamiser la croissance et créer des emplois durables et de qualités, sortir de la logique d'austérité, la CGT propose :

1. La remise à plat de l'ensemble des aides publiques destinées aux entreprises.

4 500 dispositifs sont recensés par le ministère des finances (<https://www.guichet-entreprises.fr/article/repertoire-des-aides-publiques-aux-entreprises-0/>). Leur mise à plat est un préalable à toutes nouvelles mesures.

La CGT agit pour la généralisation de la conditionnalité des aides et exonérations fiscales aux entreprises à la mise en œuvre d'objectifs d'investissements économiques et d'investissements sociaux : créations d'emplois, qualifications des salariés, politiques salariales dynamiques.

Pour rappel, les aides publiques sont estimées à plus 172 milliards d'euros/an (rapport CC). En y intégrant le CICE c'est autour de 200 milliards d'euros. C'est donc 5 millions d'emplois rémunérés à 2700 euros net/mois qui sont financés par l'argent public dans le secteur privé.

Une évaluation des niches (dépenses fiscales) et la suppression de celles qui ne démontrent pas leur efficacité dans l'emploi, environnement...

- La CGT propose la mise en place d'un Comité d'évaluation des aides publiques (CEAP). L'actuel Comité National de suivi du CICE peut être transformé, sans modifier sa composition actuelle, en l'élargissant aux représentants de l'Association des régions de France, de l'Association des départements de France et de l'Asso-

ciation des maires de France.

Le CEAP sera chargé d'évaluer l'ensemble des aides publiques et de publier un rapport annuel destiné au Parlement, au président de la République et au Premier ministre.

2. Informer les salariés et leurs représentants sur le montant des aides publiques et leur utilisation.

- La CGT a soutenu la création de la Base de données économiques et sociales qui permet notamment une information précise sur l'investissement social, les fonds propres, l'endettement et l'impôt, les rémunérations des salariés et des dirigeants dans l'ensemble de leurs éléments, les activités sociales et culturelles, les rémunérations des actionnaires, les flux financiers à destination de l'entreprise notamment les aides publiques, les crédits d'impôts, les réductions d'impôts, les exonérations de cotisations sociales, la sous-traitance utilisée par l'entreprise et réalisée par l'entreprise, les transferts financiers et commerciaux entre les entités du groupe.

Le décret du 31 décembre 2013, mettant en place la BUD, rend effectif sa mise en place pour les entreprises de plus de 50 salariés au **31 décembre 2016** ! Il faut que ce soit effectif dès le 31 décembre 2014. La CGT propose d'intégrer les marchés publics et les PPP dont bénéficie l'entreprise dans la Base unique de données (BUD).

Les informations transmises de manière récurrente doivent être mises à la disposition des membres du CE dans la base de données au plus tard le **31 décembre 2014**.

- La CGT propose de renforcer les prérogatives du comité d'entreprise et du comité central d'en-

treprise, notamment en octroyant un droit suspensif des aides publiques dont l'utilisation est non conforme à sa destination d'origine.

3. Financement et fiscalité :

- Faire de la fiscalité des entreprises un moteur pour l'économie et le progrès social : ces propositions s'inscrivent bien sûr dans la revendication d'une réforme fiscale d'ensemble et d'envergure privilégiant l'impôt direct à l'impôt indirect, la progressivité de l'impôt sur le revenu, et cherchant la contribution de l'ensemble des revenus, pour le capital comme pour le travail, pour les entreprises comme pour les particuliers.
- o Moduler le taux de l'impôt des sociétés en fonction de leur comportement en matière d'emploi, de salaires, d'investissement productif, et d'environnement ;
- o Taxer véritablement les transactions financières ;
- o Lutter contre la fraude et l'évasion fiscale : elles sont respectivement estimées à 80 et 50 milliards d'euros.
- o Créer une « taxe pour l'emploi et le développement solidaire des territoires » :

- Cette taxe doit être présentée dans un cadre pluriannuel pour créer un cadre stable pour l'activité des entreprises ;
- Moduler les taux en fonction du ratio masse salariale / valeur ajoutée ;
- Intégrer dans le calcul de la taxe, des critères sociaux et environnementaux.

o Au niveau européen :

- Mettre en œuvre des coopérations renforcées en matière d'assiette et de taux ; l'harmonisation des taux devant tenir compte des différences des systèmes de protection sociale ;
 - Remplacer la règle de l'unanimité en matière fiscale par celle de la majorité qualifiée ;
- Élargir la définition de l'investissement public : pour la CGT, le critère est bien la contribution de chaque euro dépensé au développement humain durable, au renforcement des capacités humaines et productives pour répondre aux besoins sociaux et économiques dans une optique de long terme. Ainsi, par exemple, l'enseignement étant par excellence un in-

vestissement de long terme, il est inadmissible de présenter le traitement des enseignants comme une dépense de fonctionnement. L'investissement public ainsi redéfini doit être isolé et sorti du calcul du déficit budgétaire, ce qui nécessite une modification des normes européennes.

- L'accès au financement,, au crédit, est un problème majeur rencontré par les Établissements de Taille Intermédiaire (ETI), PME/PMI. Il entrave leurs développements, comme le difficile accès au marché et la domination des grands groupes. La CGT à l'origine de la BPI, propose **d'augmenter les moyens financiers accordés à la Banque Publique d'Investissement** afin d'investir dans la recherche, la production, l'emploi et la formation, notamment en direction des PME et des territoires.
- La création **du livret d'épargne développement emploi et industrie** dont l'objectif est de réorienter une partie des fonds d'assurances vie (1600 milliards disponibles) vers l'investissement industriel en direction des PME/PMI. Les investissements doivent être conditionnés aux projets de recherche, de développement, d'emploi et de politique salariale.

Quelques chiffres clés

- ▷ 1 000 milliards d'euros d'évasion fiscale dans les pays de l'Union européenne par an.
- ▷ 514 milliards d'euros de déficit dans les pays de l'union européenne en 2012.
- ▷ 60 à 100 milliards d'euros de manque à gagner en Europe à cause de la fraude à la TVA intracommunautaire.
- ▷ 80 milliards d'euros de fraude fiscale en France chaque année.
- ▷ 32 milliards d'euros de fraude à la TVA intracommunautaire.
- ▷ 50 milliards d'euros d'évasion fiscale en France.
- ▷ 1,9 milliard d'euros d'admission en non valeur.
- ▷ 1,8 million d'entreprises sont soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ▷ 3,6 millions d'entreprises en France hors agriculture.
- ▷ 1,1 million d'artisans en France.
- ▷ 197 052 contrôles fiscaux sur pièces des professionnels en 2012.
- ▷ 47 633 contrôles fiscaux approfondis dans les entreprises en 2012.

4. Emploi :

- Ouverture d'un chantier de rénovation des classifications dans toutes les branches conventionnelles qui n'ont pas négocié et abouti sur le sujet depuis moins de 3 ans. Les objectifs assignés à ce chantier, fixés par un ANI de cadrage, seraient en particulier la reconnaissance de la qualification des salariés, la résorption de l'ensemble des inégalités salariales, notamment entre les femmes et les hommes.

Des objectifs chiffrés de résorption de la précarité doivent être engagés. Les entreprises n'ayant pas conclu d'accord avant le 31 décembre verraient les aides publiques (fiscales et sociales) suspendues, la CGT propose de responsabiliser les entreprises sur leurs politiques d'emploi en mettant en place des surcotisations sur les contrats précaires et l'intérim.

- GPEC et GPEC Territoriale.
- L'emploi public comme les services publics représentent un investissement et une source de développement. Les services non marchands sont le premier contributeur au PIB du pays. Les politiques actuelles et passées les considèrent comme sources d'économie potentielles, c'est une vision que nous contestons.

En 10 ans, l'État a supprimé 150 000 emplois ; c'est autant de salariés en moins pour exercer des missions d'accueil, de conseil et de contrôle au service des citoyens comme des entreprises. La CGT considère que la définition du volume d'emplois publics doit correspondre à l'identification des besoins sociaux et de la réponse à y apporter. Ainsi, nous considérons que 100 000 agents supplémentaires seraient nécessaires pour remplir correctement les missions de santé publique.

5. Salaires :

- Ouverture, après négociation nationale interprofessionnelle, d'un chantier de négociations salariales dont l'objectif est d'assurer dans chaque grille le salaire minimal de base de départ au niveau du Smic soit 1 700 euros brut (revendication CGT). Les entreprises et branches n'ayant pas conclu d'accord au 31 décembre verraient les exonérations de cotisations sociales supprimées.
- La CGT propose de moduler les cotisations sociales en fonction de la masse salariale, de la valeur ajoutée, de la politique salariale et d'emploi. Le Contrat à durée indéterminée (CDI) doit être la forme normale d'embauche, pour cela elle propose : La mise en place de d'un système de sur cotisation progressive des contributions employeurs visant à sanctionner le recours abusif aux contrats précaires : CDD, et Intérimaire seraient soumis aux taux respectifs de 8% et 10%. La contribution pour le CDI resterait inchangée à 4%
- La CGT propose la présence des salariés dans les comités des rémunérations. Le plafonnement des rémunérations des dirigeants, la publication de leurs salaires, la suppression des stocks options, la publication des critères composant les rémunérations des dirigeants.

- Limiter les dividendes versés aux actionnaires à 10% du taux de marge des entreprises afin de dégager des ressources nécessaires pour le financement de l'investissement productif.
- Au niveau européen : mettre en place le plan d'investissement proposé par la CES afin d'ouvrir « une nouvelle voie pour l'Europe » pour sortir de la crise. Ce plan représente un effort d'investissement de 2% du PIB européen (de l'ordre de 250 milliards d'euros par an pendant 10 ans) pour créer jusqu'à 11 millions d'emplois en relançant l'économie.

6. Accroître l'investissement productif (matériel, recherche-développement, formation et qualification).

- Pour réaliser l'objectif de porter la part du PIB consacrée à la recherche-développement à 3 % à l'horizon 2017.
- Se donner l'objectif d'augmenter le taux d'investissement d'au moins 1 point chaque année pour le porter à 23 % à l'horizon 2017.